

Décision

Générale

colonial

Décision n° 94 PERSONNEL AI TOCHTONE.

n° 94

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
31 janvier 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 5 du 3 janvier 1947 est abrogée : Le nommé Ahmed Abdou, est engagé en qualité d'opérateur au central téléphonique du service des finances. Par application de l'arrêté n° 1245 du 21 octobre 1946 susvisé, l'intéressé est classé au 8e échelon des auxiliaires et conserve, dans son échelon, un an d'ancienneté.